



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 21 janvier 2020

L'État et la CCI Normandie renouvellent et renforcent leur partenariat au service des territoires et des entreprises de la région

Pierre-André Durand, préfet de la Seine-Maritime, préfet de la région Normandie, et Gilles Treuil, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie, signent le 24 janvier 2020 une convention autour d'un partenariat renouvelé et modernisé. Cet accord définit les priorités stratégiques de la CCI sur ses actions financées par l'État, avec pour objectif de renforcer l'appui aux entreprises et aux territoires.

**La presse est conviée à la signature le vendredi 24 janvier à 08h30
à la Préfecture, en Salon Dufy, 7 place de la Madeleine à Rouen,
Merci de confirmer votre présence à pref-communication@seine-maritime.gouv.fr**

Déclinaison régionale de la convention d'objectifs et de performance signée le 15 avril 2019 entre le Ministre de l'économie et des Finances et le Président de CCI France, cette convention de partenariat s'articule autour des 5 axes suivants :

- faire découvrir l'entrepreneuriat, **accompagner** les porteurs de projet, et soutenir la transmission/reprise d'entreprises : plus de 12 000 porteurs de projets reçus dans 50 points de contacts de proximité.
- accompagner les entreprises dans leurs **mutations** (numérique, innovation, développement durable...) : plus de 2 500 visiteurs au salon IN Normandy regroupant 200 solutions innovantes, 20 donneurs d'ordre et 130 entreprises regroupés au sein du cluster Ecosystème Cléon 4.0.
- informer les entreprises sur les **opportunités à l'international** et les préparer dans le cadre du plan Team France Export : 570 entreprises qualifiées et plus de 300 accompagnées dans la TFE , 70000 formalités à l'international visées. éclairer les acteurs publics dans leurs prises de décision et **relayer les politiques publiques** dans les territoires : 88 000 visiteurs uniques par an sur le site d'information économique Normandynamik.cci.fr.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76, **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr



- **mettre en réseau** les entreprises et participer à la conception des projets de développement des territoires : 350 unions commerciales suivies, 2 300 rencontres BtoB au « Rendez-vous d'affaires de Normandie », 750 membres au réseau Femmes et Challenges.

Sur ces cinq axes, l'État versera en 2020 à la CCI Normandie 29 millions €, qui seront ensuite répartis sur les différentes CCI territoriales normandes. Pour les projets les plus ambitieux, des financements complémentaires pourront également être apportés.

Cet accord fait suite à la réforme des CCI ainsi que celles des services économiques de l'État qui ont justifié de mettre en place un partenariat renforcé et ciblé sur des priorités fortes. Cette convention affirme ainsi le rôle de la CCI comme échelon de proximité des politiques publiques de l'État auprès des entreprises et des territoires.

La convention signée définit les modalités du partenariat pour les deux prochaines années.

Ce partenariat s'est déjà traduit ces derniers mois par des réalisations concrètes pour l'économie de la région :

- en matière de transformation des entreprises, la CCI s'est d'abord illustrée en 2019 avec l'organisation du salon In Normandy avec le soutien de l'État. Cet événement est aujourd'hui une référence en matière d'innovation et d'industrie du futur : il permet aux entreprises de découvrir les nouvelles technologies de production et de rencontrer les offreurs de solution.
- la CCI est également partenaire des politiques de l'État en matière de revitalisation des centres-villes. Dans 8 villes normandes, elle met ainsi en place un observatoire du commerce, le CCI City Desk, pour éclairer les prises de décision des acteurs publics. Cette démarche exemplaire est propre au partenariat État-CCI mis en place en Normandie.
- le rôle de proximité de la CCI s'est enfin illustré lors d'événements exceptionnels qui ont touché l'économie, comme lors des manifestations des gilets jaunes ou lors de l'incendie du 26 septembre 2019 : dans les deux cas, la CCI a été le relais auprès des entreprises des différents dispositifs d'aide permettant d'atténuer l'impact sur leur activité.

Contacts presse :

Gaëlle Reverdy

Tél. : 06.86.59.40.49

gaelle.reverdy@seine-maritime.gouv.fr

SCHILLEWAERT Virginie

Virginie.SCHILLEWAERT@normandie.cci.fr

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76, **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr